

REGLEMENT DE VENTE PAR SOUMISSION

Le présent règlement concerne la procédure de vente de gré à gré par soumission relative à la vente des biens ci-après décrits :

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 1) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0038H** P0000, pour une contenance de quatre-vingt-neuf ares septante centiares (89a 70ca). Revenu cadastral : € 14,00
- 2) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0039E** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 3) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0045B** P0000, pour une contenance de treize ares dix centiares (13a 10ca). Revenu cadastral : € 1,00
- 4) Une pâture, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0046A** P0000, pour une contenance de nonante-neuf ares soixante centiares (99a 60ca). Revenu cadastral : € 27,00
- 5) Une pâture, sise au lieudit « Halau Fontaine », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0050B** P0000, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-trois ares soixante centiares (1ha 83a 60ca). Revenu cadastral : € 51,00
- 6) Une terre, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0068A** P0000, pour une contenance de vingt-trois ares nonante centiares (23a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 7) Une terre, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0069** P0000, pour une contenance de seize ares vingt centiares (16a 20ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 8) Une terre, sise au lieudit « Les Triplis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0070** P0000, pour une contenance de seize ares trente centiares (16a 30ca) Revenu cadastral : € 3,00
- 9) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0071** P0000, pour une contenance de quinze ares (15a). Revenu cadastral : € 2,00
- 10) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0072** P0000, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares (14a 50ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 11) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0073** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 12) Une pâture, sise au lieudit « Les Fanges », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0076B** P0000, pour une contenance de deux hectares quarante-trois ares septante centiares (2ha 43a 70ca). Revenu cadastral : € 68,00
- 13) Une terre sise au lieudit « Aux Chp Harbay », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0133B** P0000, pour une contenance de cinquante-six ares soixante centiares (56a 60ca) . Revenu cadastral : € 15,00

- 14) Une terre sise au lieudit « Au Poirie de Serment », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0270A** P0000, pour une contenance de dix-sept ares septante centiares (17a 70ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 15) Une terre sise au lieudit « Au Poirie de Serment », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0272A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares nonante centiares (18a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 16) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0377** P0000, pour une contenance de seize ares nonante centiares (16a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 17) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0378** P0000, pour une contenance de quinze ares dix centiares (15a 10ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 18) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0379** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 19) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0380** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 20) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0387D** P0000, pour une contenance de quinze ares soixante centiares (15a 60ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 21) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0387E** P0000, pour une contenance de quinze ares nonante centiares (15a 90ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 22) Une terre, sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0558A** P0000, pour une contenance de quarante-six ares (46a). Revenu cadastral : € 12,00
- 23) Une terre sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **561/02B** P0000, pour une contenance de vingt-trois ares (23a). Revenu cadastral : € 6,00
- 24) Un pré, sis au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0561/02C** P0000, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares (14a 50ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 25) Un pré, sis au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0562G** P0000, pour une contenance de quatorze ares trente centiares (14a 30ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 26) Une terre, sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0562H** P0000, pour une contenance de trente ares septante centiares (30a 70ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 27) Une terre, sise au lieudit « Au Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0649B** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante-cinq centiares (60a 55ca). Revenu cadastral : € 16,00
- 28) Une terre sise au lieudit « Les Triplis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0665** P0000, pour une contenance de quinze ares nonante centiares (15a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00

- 29) Une terre, sise au lieudit « Au haut des charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A numéro **0645** P0000, pour une contenance de vingt ares quarante centiares (20a 40ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 30) Une terre, sise au lieudit « Au haut des charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A numéro **0646C** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante-cinq centiares (60a 55ca). Revenu cadastral : € 16,00

Ville de CHINY- sixième division - Termes

Une parcelle de terrain d'une contenance de **10a 77ca**, à prendre dans :

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 31) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0412D** P0000, pour une contenance de un are vingt-neuf centiares (1a 29ca). Revenu cadastral : € 0
- 32) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0413A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares (18a 10ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 33) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0414A** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante centiares (60a 50ca). Revenu cadastral : € 29,00

Tel que ce bien figure sous LOT 1 au plan dressé par le géomètre Yvan Barthélemy du 12/10/2024

Une parcelle de terrain d'une contenance de **57a 89ca**, à prendre dans :

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 34) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0412D** P0000, pour une contenance de un are vingt-neuf centiares (1a 29ca). Revenu cadastral : € 0
- 35) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0413A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares (18a 10ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 36) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0414A** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante centiares (60a 50ca). Revenu cadastral : € 29,00

Tel que ce bien figure sous **LOT 3** au plan dressé par le géomètre Yvan Barthélemy du 12/10/2024

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 37) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent, section B, numéro **0402A** P0000, pour une contenance de dix-sept ares quatre-vingts centiares (17a 80ca). Revenu cadastral : € 6,00
- 38) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0403A** P0000, pour une contenance de cinq ares dix centiares (5a 10ca). Revenu cadastral : € 1,00
- 39) Un pré sis au lieudit « La Faignon », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0404G** P0000, pour une contenance de trente-sept ares (37a). Revenu cadastral : € 11,00

- 40) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0409A** P0000, pour une contenance de septante-trois ares cinquante centiares (73a 50ca). Revenu cadastral : € 35,00
- 41) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0410A** P0000, pour une contenance de vingt-sept ares septante centiares (27a 70ca). Revenu cadastral : € 13,00
- 42) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0411B** P0000, pour une contenance de douze ares soixante centiares (12a 60ca). Revenu cadastral : € 6,00
- 43) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0411C** P0000, pour une contenance de treize ares (13a). Revenu cadastral : € 6,00
- 44) Un pré, sis au lieudit « La Mort Bonne Femme », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0455A** P0000, pour une contenance de deux ares quatre-vingts centiares (2a 80ca). Revenu cadastral : € 0
- 45) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0549A** P0000, pour une contenance de quarante-trois ares soixante centiares (43a 60ca). Revenu cadastral : € 11,00
- 46) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0557** P0000, pour une contenance de douze ares trente centiares (12a 30ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 47) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0560** P0000, pour une contenance de vingt-deux ares (22a). Revenu cadastral : € 5,00
- 48) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0561** P0000, pour une contenance de vingt et un ares nonante centiares (21a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 49) Un pré, sis au lieudit « Champ Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0563A** P0000, pour une contenance de vingt-huit ares vingt centiares (28a 20ca). Revenu cadastral : € 7,00
- 50) Un pré, sis au lieudit « Champ Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0564** P0000, pour une contenance de douze ares septante centiares (12a 70ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 51) Une terre, sise au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0565B** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 52) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0565C** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 53) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0567** P0000, pour une contenance de dix-huit ares quarante centiares (18a 40ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 54) Une pâture, sise au lieudit « La Molliere », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0380D** P0000, pour une contenance de un hectare quatorze ares cinquante-cinq centiares (1ha 14a 55ca). Revenu cadastral : € 32,00

- 55) Un pré, sis au lieudit « La Molliere », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0387** P0000, pour une contenance de dix-huit ares trente centiares (18a 30ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 56) Une pâture, sise au lieudit « La mollière », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0386C** P0000, pour une contenance de cinquante-huit ares trente centiares (58a 30ca). Revenu cadastral : € 16,00
- 57) Une pâture, sise au lieudit « Chp Aboutissant a la praille », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0545A** P0000, pour une contenance de vingt-neuf ares soixante centiares (29a 60ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 58) Une pâture, sise au lieudit « La mollière », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0546A** P0000, pour une contenance de cinquante-six ares vingt-cinq centiares (56a 25ca). Revenu cadastral : € 15,00
- 59) Un pré, sis au lieudit « Pres Grisart », cadastré selon extrait cadastral récent section B numéro **0579** P0000, pour une contenance de vingt ares quatre-vingt centiares (20a 80ca). Revenu cadastral : € 6,00
- 60) Une pâture, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéros **0805B** P0000, pour une contenance de un hectare cinq ares (1ha 05a). Revenu cadastral : € 40,00
- 61) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0808C** P0000, pour une contenance de un are quatre-vingts centiares (1a 80ca). Revenu cadastral : € 0
- 62) Une pâture, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0812G** P0000, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-deux centiares (1ha 89a 82ca). Revenu cadastral : € 74,00
- 63) Une pâture, sise au lieudit « Les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0915D** P0000, pour une contenance de cinquante-quatre ares septante centiares (54a 70ca). Revenu cadastral : € 26,00
- 64) Une pâture, sise au lieudit « Butenfa », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0753E** P0000, pour une contenance de un hectare cinquante-huit ares trente centiares (1ha 58a 30ca). Revenu cadastral : € 61,00
- 65) Une pâture, sise au lieudit « les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0915EP0000**, d'une contenance d'un hectare cinquante-quatre ares vingt centiares (1ha 54a 20ca). Revenu cadastral : 60€
- 66) Une pâture, sise au lieudit « les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0920P0000**, d'une contenance de vingt-sept ares dix centiares. Revenu cadastral : 10€
- 67) Une terre, sise au lieudit « Derriere Gainsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0149A** P0000, pour une contenance de cinquante et un ares trente-cinq centiares (51a 35ca). Revenu cadastral : € 14,00
- 68) Une terre vaine et vague, sise « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0157F** P0000, pour une contenance de neuf ares cinquante centiares (9a 50ca).
- 69) Une terre sise au lieudit « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0157E** P0000, pour une contenance de dix-huit ares trente centiares (18a 30ca). Revenu cadastral : € 5,00

- 70) Une terre sise au lieudit « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0150B** P0000, pour une contenance de cinquante et un ares trente-cinq centiares (51a 35ca). Revenu cadastral : € 14,00
- 71) Une terre, sise au lieudit « Le Haut de la Veau », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0989E** P0000, pour une contenance de vingt-neuf ares septante centiares (29a 70ca). Revenu cadastral : € 10,00
- 72) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0020C** P0000, pour une contenance de vingt-huit ares nonante centiares (28a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00

Commune de TINTIGNY- troisième division - Rossignol

- 73) Une terre, sise La Fosse des Chevaux, cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro 2356N P0001, pour une contenance de vingt-huit ares nonante et un centiares (28a 91ca). Revenu cadastral : € 9,00

CONDITIONS

A. VENTE

1. La vente a lieu par soumission : les offres devront être remises sous enveloppe fermée en l'étude et en présence de Maître Christophe VAZQUEZ JACQUES, notaire à Florenville, ou de Maître Marie GÉRARD, Notaire à Florenville, place Albert 1^{er} 30, aux jour et heure fixés par l'étude, soit au plus tard le 28 novembre 2024 à 10 heures, date d'ouverture des soumissions. Le notaire ouvrira les enveloppes et consignera les offres.

2. Les offres seront libres mais devront répondre au modèle transmis par l'étude. Toute soumission s'accompagnera d'un engagement de verser soit une somme de **dix pour cent** du prix offert par le soumissionnaire dans un délai de dix jours maximum comme dit ci-après.

La soumission pourra éventuellement être assortie d'une condition suspensive d'obtention de crédit qui sera maximum d'un mois à dater de la signature du compromis. Toutefois, en cas de refus de crédit, la garantie de dix pour cent sera acquise de plein droit au vendeur à titre d'indemnité pour indisponibilité du bien et perte de chance de conclure le contrat avec un autre soumissionnaire et ne sera pas restituée au soumissionnaire.

Passé ce délai, à défaut d'accord ou en cas de refus de crédit, la vente sera considérée comme nulle et non avenue et la garantie sera conservée par le vendeur à titre d'indemnité. La condition pourra être prorogée de commun accord si nécessaire.

Le vendeur se réserve le droit de conclure la vente avec un soumissionnaire qui aurait offert un prix inférieur si sa soumission n'est pas conclue sous la condition suspensive d'un crédit ou si la soumission n'est soumise à aucune restriction et que les garanties sont constituées dans les temps.

Chaque soumission individuellement portera soit sur un lot, soit sur la masse, un soumissionnaire pouvant soumettre pour chacun des lots à son choix ou à la masse.

3. Les soumissions régulièrement déposées dans les délais impartis chez le notaire, sous enveloppe fermée, engagent leurs signataires pour une durée de 15 jours ouvrables prenant cours le 28 novembre 2024.

Durant ce délai, elles ne pourront être retirées, sous aucun prétexte.

4. Par le seul fait de la remise d'une soumission, l'offrant se soumettra à toutes les conditions de vente telles qu'elles figureront dans le projet de l'engagement à acquérir établi par les Notaires VAZQUEZ & GÉRARD

5. Procédure d'ouverture des soumissions et départage des soumissionnaires.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 28 novembre 2024 à 10 heures en l'étude des notaires VAZQUEZ & GÉRARD, en un seul tour et ouverture des soumissions en une seule fois comme dit ci-après, sans aucune possibilité de faire offre complémentaire.

Il sera procédé à la sélection comme suit :

Les immeubles prédécrits seront vendus en lot ou à la masse sur base de l'offre la plus élevée acceptée par les vendeurs. La sélection se fera en un seul tour en deux opérations :

L'ouverture des soumissions se fera d'abord pour chaque lot. L'offre la plus élevée pour chacun des lots sera retenue.

Ensuite, l'ouverture des soumissions faite pour la masse se réalisera dans un second temps lors de la séance d'ouverture. L'offre la plus élevée sera retenue.

Enfin, l'addition des offres les plus élevées pour chacun des lots sera réalisée par le notaire Christophe VAZQUEZ JACQUES ou le Notaire Marie GÉRARD.

Il sera retenu par le notaire à proposer au vendeur le prix le plus élevé obtenu soit par l'addition des lots, soit par le soumissionnaire à la masse.

Les vendeurs se réservent le droit de ne pas accepter les soumissions si le prix souhaité n'est pas obtenu.

Pour être acceptée, le(s) soumissionnaire(s) ayant remis l'offre la plus élevée versera(ont) au plus tard dans les 3 jours de la retenue de son offre par le notaire sur le compte des notaires associés VAZQUEZ & GÉRARD numéro BE67 1030 3452 4287 une garantie d'un montant de DIX POUR CENT (10%) du prix de vente à titre de garantie dans le délai susvisé. Une fois la garantie reçue, l'acceptation de l'offre sera notifiée par le Notaire aux soumissionnaires concernés par courriel.

Entre temps, le vendeur s'interdit de conclure une vente ou de recevoir d'autre offre de la part de tiers. Si le prix souhaité est atteint et la garantie versée, un engagement d'acquérir sera signé devant le notaire Christophe VAZQUEZ JACQUES ou devant le Notaire Marie GÉRARD.

Cette notification vaudra accord de vente et les parties venderesse et acquéreuse seront tenues de finaliser leur accord par la signature de l'engagement d'acquérir dans un délai de 15 jours à dater de la notification.

Les parties venderesses et acquéreuses seront tenues à comparaître pour la signature de l'acte authentique de vente devant le notaire VAZQUEZ ou le notaire GÉRARD précité au plus tard dans les deux mois de la signature de l'engagement d'acquérir, l'acquéreur étant informé qu'il a le libre choix de son notaire ou dans un délai plus court si possible.

6. La vente se fera aux conditions énoncées dans le projet d'engagement d'acquérir établi par les notaires VAZQUEZ & GÉRARD

7. Si une soumission est émise par plusieurs personnes en indivision, celles-ci seront tenus solidairement et indivisiblement au paiement du prix intégral.

B. Paiement

Les acquéreurs paieront une garantie de DIX pour cent (10%) du prix de la soumission acceptée comme dit ci-dessus au plus tard à la signature de l'engagement d'acquérir et le solde à la signature de l'acte authentique de vente.

En cas de retard de paiement et sans préjudice à l'exigibilité, les intérêts courront au taux de dix pour cent (10%) l'an à partir des dates fixées ci-avant pour le paiement. Les acquéreurs seront mis en demeure par la seule échéance du terme, sans qu'il soit besoin de sommation ou d'interpellation.

Composition des lots

LOT 1

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 1) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0038H** P0000, pour une contenance de quatre-vingt-neuf ares septante centiares (89a 70ca). Revenu cadastral : € 14,00
- 2) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0039E** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 3) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0045B** P0000, pour une contenance de treize ares dix centiares (13a 10ca). Revenu cadastral : € 1,00
- 4) Une pâture, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0046A** P0000, pour une contenance de nonante-neuf ares soixante centiares (99a 60ca). Revenu cadastral : € 27,00
- 5) Une pâture, sise au lieudit « Halau Fontaine », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0050B** P0000, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-trois ares soixante centiares (1ha 83a 60ca). Revenu cadastral : € 51,00
- 6) Une terre, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0068A** P0000, pour une contenance de vingt-trois ares nonante centiares (23a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 7) Une terre, sise au lieudit « A La Graviere », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0069** P0000, pour une contenance de seize ares vingt centiares (16a 20ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 8) Une terre, sise au lieudit « Les Triplis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0070** P0000, pour une contenance de seize ares trente centiares (16a 30ca) Revenu cadastral : € 3,00
- 9) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0071** P0000, pour une contenance de quinze ares (15a). Revenu cadastral : € 2,00

- 10) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0072** P0000, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares (14a 50ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 11) Un pré, sis au lieudit « A La Graviere », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0073** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 12) Une pâture, sise au lieudit « Les Fanges », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0076B** P0000, pour une contenance de deux hectares quarante-trois ares septante centiares (2ha 43a 70ca). Revenu cadastral : € 68,00
- 13) Une terre sise au lieudit « Aux Chp Harbay », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0133B** P0000, pour une contenance de cinquante-six ares soixante centiares (56a 60ca) . Revenu cadastral : € 15,00

Soit une contenance totale de 8ha 18a 90ca

Mise à prix : CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 122.700,00)

LOT 2

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 14) Une terre sise au lieudit « Au Poirie de Serment », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0270A** P0000, pour une contenance de dix-sept ares septante centiares (17a 70ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 15) Une terre sise au lieudit « Au Poirie de Serment », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0272A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares nonante centiares (18a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00

Soit une contenance totale de 36a 60ca

Mise à prix : QUATRE MILLE EUROS (€ 4.000,00)

LOT 3

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 16) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0377** P0000, pour une contenance de seize ares nonante centiares (16a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 17) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0378** P0000, pour une contenance de quinze ares dix centiares (15a 10ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 18) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0379** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 19) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0380** P0000, pour une contenance de quatorze ares quatre-vingts centiares (14a 80ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 20) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0387D** P0000, pour une contenance de quinze ares soixante centiares (15a 60ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 21) Une terre, sise au lieudit « Les Olivettes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0387E** P0000, pour une contenance de quinze ares nonante centiares (15a 90ca). Revenu cadastral : € 3,00

Soit une contenance totale de 93a 10ca
Mise à prix : SEPT MILLE EUROS (€ 7.000,00)

LOT 4

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 22) Une terre, sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0558A** P0000, pour une contenance de quarante-six ares (46a). Revenu cadastral : € 12,00
- 23) Une terre sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **561/02B** P0000, pour une contenance de vingt-trois ares (23a). Revenu cadastral : € 6,00
- 24) Un pré, sis au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0561/02C** P0000, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares (14a 50ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 25) Un pré, sis au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0562G** P0000, pour une contenance de quatorze ares trente centiares (14a 30ca). Revenu cadastral : € 2,00
- 26) Une terre, sise au lieudit « Derriere Le Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0562H** P0000, pour une contenance de trente ares septante centiares (30a 70ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 27) Une terre, sise au lieudit « Au Haut des Charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0649B** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante-cinq centiares (60a 55ca). Revenu cadastral : € 16,00
- 28) Une terre sise au lieudit « Les Triplis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0665** P0000, pour une contenance de quinze ares nonante centiares (15a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 29) Une terre, sise au lieudit « Au haut des charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A numéro **0645** P0000, pour une contenance de vingt ares quarante centiares (20a 40ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 30) Une terre, sise au lieudit « Au haut des charmes », cadastrée selon extrait cadastral récent section A numéro **0646C** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante-cinq centiares (60a 55ca). Revenu cadastral : € 16,00

Soit une contenance totale de 2ha 85a 90ca
Mise à prix : TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,00)

LOT 5A

Ville de CHINY- sixième division - Termes

Une parcelle de terrain d'une contenance de 10a 77ca, à prendre dans :

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 31) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0412D** P0000, pour une contenance de un are vingt-neuf centiares (1a 29ca). Revenu cadastral : € 0
- 32) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0413A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares (18a 10ca). Revenu cadastral : € 8,00

- 33) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0414A** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante centiares (60a 50ca). Revenu cadastral : € 29,00

Soit une contenance totale de 10a 77ca

Tel que ce bien figure sous LOT 1 au plan dressé par le géomètre Yvan Barthélemy du 12/10/2024

Mise à prix : SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000,00)

LOT 5B

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 34) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent, section B, numéro **0402A** P0000, pour une contenance de dix-sept ares quatre-vingts centiares (17a 80ca). Revenu cadastral : € 6,00
- 35) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0403A** P0000, pour une contenance de cinq ares dix centiares (5a 10ca). Revenu cadastral : € 1,00
- 36) Un pré sis au lieudit « La Faignon », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0404G** P0000, pour une contenance de trente-sept ares (37a). Revenu cadastral : € 11,00
- 37) Une pâture sise au lieudit « La Faignon », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0409A** P0000, pour une contenance de septante-trois ares cinquante centiares (73a 50ca). Revenu cadastral : € 35,00
- 38) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0410A** P0000, pour une contenance de vingt-sept ares septante centiares (27a 70ca). Revenu cadastral : € 13,00
- 39) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0411B** P0000, pour une contenance de douze ares soixante centiares (12a 60ca). Revenu cadastral : € 6,00
- 40) Une pâture sise au lieudit « A La Grosse Roye », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0411C** P0000, pour une contenance de treize ares (13a). Revenu cadastral : € 6,00
- 41) Un pré, sis au lieudit « La Mort Bonne Femme », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0455A** P0000, pour une contenance de deux ares quatre-vingts centiares (2a 80ca). Revenu cadastral : € 0

Une parcelle de terrain d'une contenance de 57a 89ca, à prendre dans :

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 42) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0412D** P0000, pour une contenance de un are vingt-neuf centiares (1a 29ca). Revenu cadastral : € 0
- 43) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0413A** P0000, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares (18a 10ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 44) Une pâture, sise au lieudit « Pieces En Haut », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0414A** P0000, pour une contenance de soixante ares cinquante centiares (60a 50ca). Revenu cadastral : € 29,00

Tel que ce bien figure sous **LOT 3** au plan dressé par le géomètre Yvan Barthélemy du 12/10/2024

Soit une contenance totale de 2ha 47a 39ca

Mise à prix : CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,00)

LOT 6

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 45) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0549A** P0000, pour une contenance de quarante-trois ares soixante centiares (43a 60ca). Revenu cadastral : € 11,00
- 46) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0557** P0000, pour une contenance de douze ares trente centiares (12a 30ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 47) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0560** P0000, pour une contenance de vingt-deux ares (22a). Revenu cadastral : € 5,00
- 48) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0561** P0000, pour une contenance de vingt et un ares nonante centiares (21a 90ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 49) Un pré, sis au lieudit « Champ Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0563A** P0000, pour une contenance de vingt-huit ares vingt centiares (28a 20ca). Revenu cadastral : € 7,00
- 50) Un pré, sis au lieudit « Champ Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0564** P0000, pour une contenance de douze ares septante centiares (12a 70ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 51) Une terre, sise au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0565B** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 52) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0565C** P0000, pour une contenance de trente et un ares nonante centiares (31a 90ca). Revenu cadastral : € 8,00
- 53) Un pré, sis au lieudit « Chp Aboutissant A La Praille », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0567** P0000, pour une contenance de dix-huit ares quarante centiares (18a 40ca). Revenu cadastral : € 4,00
- 54) Une pâture, sise au lieudit « La Molliere », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0380D** P0000, pour une contenance de un hectare quatorze ares cinquante-cinq centiares (1ha 14a 55ca). Revenu cadastral : € 32,00
- 55) Un pré, sis au lieudit « La Molliere », cadastré selon extrait cadastral récent section B, numéro **0387** P0000, pour une contenance de dix-huit ares trente centiares (18a 30ca). Revenu cadastral : € 3,00
- 56) Une pâture, sise au lieudit « La mollière », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0386C** P0000, pour une contenance de cinquante-huit ares trente centiares (58a 30ca). Revenu cadastral : € 16,00
- 57) Une pâture, sise au lieudit « Chp Aboutissant a la praille », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0545A** P0000, pour une contenance de vingt-neuf ares soixante centiares (29a 60ca). Revenu cadastral : € 8,00

58) Une pâture, sise au lieudit « La mollière », cadastrée selon extrait cadastral récent section B numéro **0546A** P0000, pour une contenance de cinquante-six ares vingt-cinq centiares (56a 25ca). Revenu cadastral : € 15,00

59) Un pré, sis au lieudit « Pres Grisart », cadastré selon extrait cadastral récent section B numéro **0579** P0000, pour une contenance de vingt ares quatre-vingt centiares (20a 80ca). Revenu cadastral : € 6,00

Soit une contenance totale de 5ha 20a 70ca

Mise à prix : SEPTANTE-HUIT MILLE EUROS (€ 78.000,00)

LOT 7

Commune de TINTIGNY- troisième division - Rossignol

60) Une terre, sise La Fosse des Chevaux, cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro 2356N P0001, pour une contenance de vingt-huit ares nonante et un centiares (28a 91ca). Revenu cadastral : € 9,00

Soit une contenance totale de 28a 91ca

Mise à prix : TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,00)

LOT 8

Ville de CHINY- sixième division - Termes

61) Une pâture, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéros **0805B** P0000, pour une contenance de un hectare cinq ares (1ha 05a). Revenu cadastral : € 40,00

62) Une terre vaine et vague, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0808C** P0000, pour une contenance de un are quatre-vingts centiares (1a 80ca). Revenu cadastral : € 0

63) Une pâture, sise au lieudit « Au Paquis », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0812G** P0000, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-deux centiares (1ha 89a 82ca). Revenu cadastral : € 74,00

64) Une pâture, sise au lieudit « Les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0915D** P0000, pour une contenance de cinquante-quatre ares septante centiares (54a 70ca). Revenu cadastral : € 26,00

65) Une pâture, sise au lieudit « Butenfa », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0753E** P0000, pour une contenance de un hectare cinquante-huit ares trente centiares (1ha 58a 30ca). Revenu cadastral : € 61,00

66) Une pâture, sise au lieudit « les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0915EP0000**, d'une contenance d'un hectare cinquante-quatre ares vingt centiares (1ha 54a 20ca). Revenu cadastral : 60€

67) Une pâture, sise au lieudit « les Blossiers », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0920P0000**, d'une contenance de vingt-sept ares dix centiares. Revenu cadastral : 10€

Soit une contenance totale de 6ha 90a 92ca

Mise à prix : CENT TROIS MILLE EUROS (€ 103.000,00)

LOT 9

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 68) Une terre, sise au lieudit « Derriere Gainsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0149A** P0000, pour une contenance de cinquante et un ares trente-cinq centiares (51a 35ca). Revenu cadastral : € 14,00
- 69) Une terre vaine et vague, sise « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0157F** P0000, pour une contenance de neuf ares cinquante centiares (9a 50ca).
- 70) Une terre sise au lieudit « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0157E** P0000, pour une contenance de dix-huit ares trente centiares (18a 30ca). Revenu cadastral : € 5,00
- 71) Une terre sise au lieudit « Derriere Guinsart », cadastrée selon extrait cadastral récent section A, numéro **0150B** P0000, pour une contenance de cinquante et un ares trente-cinq centiares (51a 35ca). Revenu cadastral : € 14,00

Soit une contenance totale de 1ha 30a 50ca

Mise à prix : QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,00)

LOT 10

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 72) Une terre, sise au lieudit « Le Haut de la Veau », cadastrée selon extrait cadastral récent section B, numéro **0989E** P0000, pour une contenance de vingt-neuf ares septante centiares (29a 70ca). Revenu cadastral : € 10,00

Soit une contenance totale de 29a 70ca

Mise à prix : TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,00)

LOT 11

Ville de CHINY- sixième division - Termes

- 73) Un bois, sis au lieudit « Les Fanges », cadastré selon extrait cadastral récent section A, numéro **0020C** P0000, pour une contenance de vingt-huit ares nonante centiares (28a 90ca). Revenu cadastral : € 4,00

Soit une contenance totale de 28a 90ca

Mise à prix : TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,00)